

Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

Déclaration du groupe des Entreprises

Les Investissements directs étrangers (IDE) sont un atout pour notre pays : leur contribution à notre activité économique est majeure comme le souligne l'avis. Les impacts positifs sont pluriels en matière de localisation d'entreprises installées de France, de recherche et développement et d'exportation. Ces investissements créent une véritable dynamique dans les territoires. La crise sanitaire a eu un impact majeur sur les flux des IDE et il s'agira, en période de reprise, de retrouver la tendance positive qui était la nôtre. Le groupe Entreprises soutient donc l'objectif affiché d'atteindre et de maintenir un niveau optimal d'attractivité vis-à-vis des IDE.

Nous partageons pleinement le constat sur les atouts et faiblesses de notre pays. Elles sont liées au poids de la fiscalité, au coût du travail, aux contraintes administratives et réglementaires. Il aurait d'ailleurs été intéressant d'accentuer l'orientation des préconisations sur ces points précis. L'avis aurait pu aussi insister sur l'aspect « sécurité économique ». Pour autant, et pour une stratégie soutenable et responsable des IDE, le groupe des entreprises soutient les préconisations qui favorisent la mise en place d'instruments à même d'éviter les distorsions de concurrence ou encore de mieux contrôler certaines activités stratégiques. Ces questions doivent être appréhendées au niveau mondial et européen.

Une préconisation concerne l'élargissement de la taxonomie européenne au volet social. Cela soulève des questions spécifiques aux données sociales. La taxonomie européenne sur les aspects environnementaux est un classement très restrictif, l'outil est encore en construction et la rédaction des actes rencontre beaucoup de difficultés compte tenu de cette complexité. Aussi, se prononcer dès à présent sur la pertinence de l'étendre à tout l'ISR semble prématuré. Malgré cette réserve, le groupe des entreprises soutient les préconisations dans leur ensemble puisque leur objectif est de mieux harmoniser les règles au niveau européen et mondial. A défaut, Elles seraient susceptibles de créer de nouveaux déficits de compétitivité.

En remerciant les rapporteurs, le groupe des entreprises a voté favorablement cet avis.